

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 6

Artikel: Commission économique pour l'Europe

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

(Suite)

Toutefois, comme les dépenses en combustibles ne représentent qu'une faible proportion du coût total de la production manufacturière, pour réaliser des économies dans l'utilisation industrielle des combustibles, il suffirait d'exercer une pression directe sur les industriels pour les amener à appliquer les résultats bien connus de la technique moderne des combustibles. Parmi les moyens d'y parvenir, le rapport examine les méthodes de vulgarisation et de propagande, l'application d'une politique adéquate des prix et d'un système discriminatoire de rationnement.

De l'intérêt de créer des services de consultation en matière d'utilisation des combustibles.

Le rapport indique que les dépenses engagées pour donner des conseils aux utilisateurs de combustibles peuvent rapporter à la communauté un profit bien supérieur à ces dépenses. Cet effort doit porter sur les industries dans lesquelles on peut espérer les résultats les plus favorables. On s'en est remis trop souvent à l'initiative privée pour fournir aux industriels des renseignements et des conseils de cette nature.

Une politique des prix pour le charbon.

Après avoir examiné les avantages que comporte la création d'un service de renseignements et de conseils pour l'utilisation des combustibles, ainsi que les méthodes à appliquer dans ce domaine, le rapport du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe note qu'aucun gouvernement européen n'a encouragé une hausse des prix des combustibles par rapport aux autres prix en vue de provoquer des économies de combustibles. On fait remarquer que la part du coût du charbon par rapport au revenu national est si faible dans tous les pays (les chiffres donnés varient entre 7 % pour la Belgique et 0,2 % pour la Grèce), qu'une pareille augmentation des prix des combustibles ne saurait avoir pour effet d'entraîner une hausse générale importante des prix. Mais, d'autre part, la modicité même du coût total du charbon par rapport au revenu national peut être considéré comme un argument « à double tranchant » qui serait de nature à justifier la politique suivie par les gouvernements : en effet, étant donné que dans la plupart des industries le coût des combustibles ne représente qu'une part infime du coût total de production, il n'y a pas lieu de penser que la demande de charbon des entreprises serait fortement influencée par les fluctuations des prix des combustibles.

Déficiences des systèmes de rationnement.

Le rapport du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe contient en outre l'observation suivante : « On aurait pu penser qu'ayant écarté le recours à une politique des prix en tant qu'instrument visant à assurer une utilisation efficace du charbon, les gouvernements, et plus particulièrement ceux qui

appliquent depuis fort longtemps des contrôles directs, auraient mis en œuvre des plans de rationnement ou de répartition pour aboutir au même résultat. Or, aucun effort dans ce sens ne semble avoir été fait, et il apparaît que, dans ceux des pays tout au moins où le rationnement a été assez large, si tant est que le système de rationnement a eu quelque action sur la consommation, il a fait plus de mal que de bien.

Le rapport cite plusieurs exemples de cet échec des plans de rationnement des combustibles solides. Aucun effort n'a été fait pour établir une discrimination entre les utilisateurs efficaces de combustibles et ceux qui ne le sont pas. « Les vierges folles qui commencent l'hiver avec des stocks insuffisants parce qu'elles ont consommé le charbon de manière imprudente, loin d'être punies pour avoir manqué de prévoyance ou du sens de l'intérêt public, tendent à être récompensées par des allocations supplémentaires leur permettant de résister à la pénurie. »

Les auteurs du rapport font remarquer que les gouvernements seraient bien inspirés s'ils essayaient de résoudre les difficultés que soulève le choix d'un critère adéquat de discrimination entre les entreprises, à tout le moins à l'intérieur des industries dans lesquelles les dépenses en combustibles représentent un élément important du coût total de la production (par exemple dans les industrie des briques, du ciment et de la fonte). L'évaluation des besoins en combustibles de telle ou telle entreprise ne serait pas plus arbitraire que celle qui découle des plans neutres de répartition actuellement en vigueur et, de l'avis des auteurs du rapport, des économies appréciables de combustibles ne manqueraient pas d'en résulter.

Électricité et charbon.

D'après le rapport, le vice fondamental des plans de répartition du charbon actuellement en vigueur tient au fait que ces plans ne visent pas assez haut. Ils ne portent que sur les combustibles solides, et aucune tentative n'a été faite depuis la fin de la guerre pour contrôler la consommation des autres combustibles ou pour tenir compte de cette consommation lors de la fixation des contingents de répartition de combustibles solides.

Deux des autres sources d'énergie, à savoir le gaz et l'électricité, sont elles-mêmes dérivées en totalité ou en partie du charbon, et la possibilité de remplacer l'une de ces sources d'énergie par l'autre implique une « fuite » dans le système de rationnement du charbon lui-même. La politique qui est appliquée partout et qui consiste à satisfaire pleinement la demande de charbon des services industriels publics permet d'affirmer que cette fuite peut prendre des proportions considérables.

A cet égard, les auteurs du rapport notent qu'il y a lieu de mentionner spécialement le Royaume-Uni, car l'électrification des foyers domestiques y a été plus

poussée qu'ailleurs, et parce que toute déficience dans la répartition des ressources en combustibles dans le pays qui se trouve être à la fois le plus grand producteur et le plus grand consommateur ne saurait manquer d'avoir des répercussions dans les autres pays d'Europe. On constate que la consommation de gaz pour les usages domestiques ayant doublé et la consommation d'électricité ayant triplé, les quantités de charbon utilisées directement et indirectement dans les foyers domestiques ont effectivement été un peu plus élevées en 1950 qu'en 1938, et cela malgré le rationnement très strict des combustibles solides.

Le rendement insuffisant de l'électricité thermique pour le chauffage des locaux.

D'après le rapport du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, une tonne de charbon employée pour produire du courant électrique, utilisé lui-même pour le chauffage, peut, dans l'état actuel des connaissances techniques, donner beaucoup moins de chaleur qu'une tonne de charbon brûlée, soit à l'état brut, soit après carbonisation, dans un fourneau ou un poêle bien conçu, et guère plus qu'une tonne de charbon brut brûlée dans une cheminée à foyer apparent.

Si l'on veut que les ressources soient réparties de façon rationnelle, il convient de payer les avantages du chauffage électrique, à tout le moins pour couvrir le prix que ce chauffage électrique coûte à l'économie du pays. Il est évident que dans les pays de l'Europe occidentale, à l'heure actuelle, ceci est loin d'être toujours, ou même généralement le cas.

Le « double tarif », tel qu'il est actuellement pratiqué, a des effets qui vont à l'encontre de l'intérêt général, puisqu'il encourage très nettement l'utilisation de l'électricité thermique à des fins pour lesquelles elle ne se prête pas très bien. Bref, dans les pays où la plus grande partie de la consommation des foyers domestiques sert au chauffage, on favoriserait les économies de combustibles si l'on relevait le prix marginal exigé des consommateurs domestiques par rapport aux prix payés par l'industrie.

A ce propos, les auteurs du rapport ajoutent ceci : « S'ils veulent contribuer au progrès économique de leurs voisins, progrès dont dépend le leur propre, les gouvernements des pays exportateurs de charbon devront s'habituer à l'idée que l'exportation de charbon est une opération qui mérite sans doute de recevoir la priorité vis-à-vis des fournitures d'énergie électrique destinées au chauffage des locaux et qui sont une cause de gaspillage ».

L'électricité thermique et la chaleur, produits connexes.

Dans la production d'électricité à partir du charbon ou du pétrole, une quantité importante de chaleur est fournie sous forme de sous-produits, lesquels ont souvent une valeur négative. Si la formule du chauffage urbain n'est pas toujours très favorable au point de vue pratique pour permettre l'utilisation de la chaleur excédentaire en raison du coût élevé de la tuyauterie ou de la distance à laquelle se trouvent de nombreuses centrales électriques par rapport aux agglomérations, il serait, dans certains cas, très simple d'aménager dans les grandes usines les installations de telle manière que l'on puisse utiliser pour le chauffage la chaleur excédentaire provenant de la production d'élec-

tricité dans ces usines. La création de réseaux électriques nationaux a permis d'écartier certaines critiques que l'on a faites antérieurement à propos du système des groupes générateurs décentralisés, et il se peut que « les gigantesques tours de réfrigération qui marquent le paysage en ce milieu du vingtième siècle ne seront, aux yeux des générations futures, que des chefs-d'œuvre de la technique qui n'auront pas plus d'utilité que les pyramides d'Egypte ».

La production d'électricité à partir des combustibles pauvres.

S'il est vrai de dire que l'industrie de l'électricité thermique est l'un des plus grands consommateurs de charbon, il est vrai de noter aussi que l'industrie charbonnière est l'un des plus gros consommateurs d'électricité. Les auteurs du rapport soulignent qu'au point de vue des économies de combustibles, il importe de trouver un moyen permettant d'utiliser, et non pas de gaspiller comme cela se fait souvent jusqu'ici, le minimum irréductible des combustibles dits pauvres que l'on obtient à partir de l'extraction des charbons de bonne qualité.

Ces combustibles de bonne qualité ne peuvent être brûlés de façon efficace que dans de grands fourneaux et ils ne peuvent être transportés à de grandes distances dans des conditions économiques. En France, en Allemagne occidentale, en Pologne et aussi, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, on produit déjà de l'électricité à partir de ces combustibles, à la mine ou à proximité de celle-ci.

De l'avis des auteurs du rapport, il y a tout lieu de croire que si la méthode se généralisait qui consiste à installer les centrales électriques à proximité de la mine ou à fournir aux réseaux nationaux l'énergie excédentaire produite par les centrales minières, l'augmentation de la proportion des combustibles pauvres par rapport aux quantités extraites de charbons de bonne qualité, aurait pour effet d'augmenter les quantités de chaleur ou d'énergie utilisables que l'on peut obtenir à partir d'un investissement donné de main-d'œuvre et de capitaux dans l'industrie houillère.

Pour une politique d'ensemble permettant une consommation sans gaspillage.

Les auteurs du rapport font observer en conclusion que l'on ne pourra obtenir aucun progrès important dans la voie de l'amélioration de l'efficacité avec laquelle les combustibles sont utilisés, si l'on refuse de reconnaître que « le problème de l'énergie est un et indivisible ».

Aujourd'hui, alors que dans la plupart des pays le charbon, le gaz et l'électricité sont produits par des entreprises publiques, les gouvernements ont plus facilement à leur disposition les moyens de contrôle et d'intervention. Il serait souhaitable que des instructions fussent données aux industries nationalisées pour les amener non seulement à obtenir un fonctionnement efficace des entreprises elles-mêmes, mais aussi à mettre sur pied une structure de la consommation des combustibles qui réponde à l'intérêt public et général : c'est ce que recommande le rapport publié par le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Fin